



ARRÊTÉ N° 159/2025

Circulation interdite Voie Communale n°10 les Pifaudais/ la Ville Pierre Du Mardi 30 Septembre au 08 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Dinan-Agglomération en date du 19 septembre 2025 d'interdire la circulation sur la voie communale n°10 entre les Pifaudais et la Ville Pierre pour des travaux sur le réseau eaux pluviales entre 30 septembre et le 8 Octobre 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau Eaux pluviales et afin de garantir la sécurité des usagers de la route, la circulation sera interdite sur la voie communale n°10 entre les Pifaudais et la Ville Pierre entre le 30 septembre et le 8 octobre 2025

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Route de la Haute et Basse Perlais.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services de DINAN-AGGLOMERATION.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à DINAN-AGGLOMERATION.

Fait à QUÉVERT, le 26/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 30 septembre 2025